

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

## Séance du jeudi 27 septembre 2012 -

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau -25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport I.I.I) Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) Besançon: M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport I.I.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières: M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1) Busy: M. Philippe SIMONIN Chalèze: M. Christophe CURTY Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND). M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 7.3) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5) Dannemarie-sur-Crète : M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois: M. Claude PREIONI Gennes: Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Jacques CURTY Mamirolle: M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) Marchaux: M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay: M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) Thise: M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes: M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit: Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

Etaient absents: Auxon-Dessous: M. Jean-Pierre BASSELIN Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC Chalezeule: M. Raymond REYLE Champoux: M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crète: M. Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin: M. André BAVEREL Franois: Mme Françoise GILLET Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Larnod: Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Novillars: M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Claude PREIONI

## <u>Procurations de vote</u> :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3.)

YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1),

D. POISSENOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

Mandataires : J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREIONI, D. ROLET.

## Délibération n°2012/001865

Rapport n°3.5 - ZAC des Marnières - Modalités de transfert de biens

## ZAC des Marnières - Modalités de transfert de biens

Rapporteur: Marcel FELT, Vice-Président Commission: Economie, Emploi et Insertion

	nscription budgétaire
BP 2012 et PPIF 2012-2016	Montant BP 2012 : 70 000 € (enveloppe globale)
« Marnières »	Montant de l'opération : 57 000 €

#### Résumé:

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la présente délibération a pour objet de déterminer les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la ZAC des Marnières situés sur le territoire de la commune de Chalezeule.

## I. Contexte

Par délibération du 26 avril 2002, la CAGB a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités des Marnières située sur le territoire de la commune de Chalezeule.

Depuis cette déclaration d'Intérêt communautaire, ce projet d'aménagement et de requalification à vocation commerciale a fait l'objet de diverses étapes dont les principales sont les suivantes :

- 31 mars 2006 : approbation du dossier de création de ZAC (délibération du Conseil de Communauté).
- 26 juin 2006 : lancement de la consultation en vue du choix d'un aménageur concessionnaire de la ZAC qui aura en charge la réalisation de la ZAC (délibération du Conseil de Communauté),
- 25 juin 2008 : désignation de la société Ségécé comme aménageur concessionnaire de la ZAC (délibération du Conseil de Communauté),
- 4 septembre 2008 : signature du traité de concession entre la CAGB et Ségécé,
- 25 octobre 2010 : signature d'un protocole tripartite entre le Grand Besançon, Ségécé et le groupe Carrefour concernant la participation de Carrefour à la réalisation de la ZAC et la cession des emprises foncières de Carrefour nécessaires au projet,
- 6 octobre 2011 : approbation du dossier de réalisation de ZAC et validation du dossier d'enquête publique relatif à la demande de Déclaration d'Utilité Publique (délibérations du Conseil de Communauté).

Compte tenu de l'avancement du projet et du fait que le transfert des biens de la ZAC des Marnières de la commune de Chalezeule au profit du Grand Besançon n'a pas encore été opéré, il convient désormais de régulariser cette situation.

#### II. Modalités de transfert

Concernant les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens en ZAE, la délibération communautaire du 14 septembre 2001 a posé comme principe général que le transfert des espaces d'activités, pour lesquels aucune ressource de TP n'a été perçue par la commune avant le le principe 2001, fait l'objet d'une compensation des investissements réalisés.

Dans le cas de la ZAC des Marnières, la zone préexistante a déjà fait l'objet de perception de TP par la commune avant 2001, ce qui lui permet de bénéficier de l'ACTP. Aucune contrepartie financière n'est envisageable.

Concernant les parcelles communales non aménagées et nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement des Marnières, plusieurs cas de figure sont envisagés :

- les parcelles communales dont la vocation future est commerciale ou nécessaires au programme commercial seront acquises par Ségécé, aménageur concessionnaire de la ZAC, comme prévu au traité de concession,
- la parcelle communale cadastrée AO n°66 destinée à la relocalisation du refuge de la Société Protectrice des Animaux (SPA) sera acquise par la CAGB directement auprès de la commune de Chalezeule pour un montant conforme à l'avis des services fiscaux notifié en date du 27 avril 2012.

Aussi, il est prévu d'acquérir auprès de la communé de Chalezeule l'assiette suivante :

Commune	Propriétaire	Section/ Parcelle	Emprise (m²).	Montant Valeur vénale en €
Chalezeule	Commune de Chalezeule	Section AO parcelle n°66	3 531	55 000
TOTAL			3 531	55 000

Le prix d'acquisition sera augmenté des frais de transactions estimées à 2 000 €, soit un montant total de l'opération à hauteur de 57 000 €.

La vente du terrain de la commune de Chalezeule à la CAGB est consentie amiablement.

## A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de transfert de la zone d'activités des Marnières de la commune de Chalezeule à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à l'acquisition de la parcelle AO n°66 auprès de la commune de Chalezeule pour un montant de 55 000 € (hors frais de transaction),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de consultation des Conseils Municipaux, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 113 Contre: 0 Abstention: 0 Préfecture de la Région Franche Comté
Contrôle de légalité
Reçu le -5 OCT. 2012